CRECHEMPLOI

OBSERVATOIRE DES SALAIRES EN CRECHE

crèchemploi

INTRODUCTION

ÉDITO

Crèchemploi, observateur privilégié des pratiques de rémunération grâce à sa position d'intermédiaire entre les gestionnaires de crèches et les professionnels, vous présente sa 3e édition de l'Observatoire des salaires.

Depuis 2015, cette étude vise à aider les professionnels et les gestionnaires à évaluer la situation de leur rémunération sur le marché. Elle permet également de souligner certaines évolutions du secteur.

Un grand merci aux 2776 professionnels de crèche et aux 331 gestionnaires ayant pris le temps de répondre à cette étude !

Yannick Bossenmeyer

Directrice Générale, Crèchemploi

À SAVOIR :

Sauf mention contraire, les salaires indiqués sont des salaires nets. L'étude a montré dans l'ensemble une grande cohérence entre les déclarations des gestionnaires et des professionnels, nous avons donc retenu la donnée la plus parlante pour les professionnels, à leur demande.

Les schémas qui apparaissent dans cette étude présente les rémunérations annoncées par l'échantillon de professionnels de crèche et de gestionnaires ayant répondu à notre enquête. L'étude est donc une photographie de leur situation. Elle ne prétend en aucun cas à une représentation exacte et exhaustive du secteur.

Il est donc possible que vous constatiez un écart entre votre rémunération et les données qui vont suivre.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des commentaires, sur Facebook : www.facebook.com/crechemploi.fr ou par mail à contact@crechemploi.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ANALYSE PAR METIER

Accompagnant éducatif petite enfance - Page 8

Auxiliaire de puériculture - Page 14

Educateur de jeunes enfants - Page 20

Directeur EJE - Page 26

Directeur IP - Page 33

PARTIE 2 : ANALYSE DES PRIMES ET AVANTAGES

Les primes - Page 38

Les avantages en nature - Page 44

Les jours enfant malade - Page 47

Les conventions collectives - Page 58

crèchemploi

SYNTHESE DES RÉMUNÉRATIONS EN CRÈCHE DES METIERS

crèchemploi

crèchemploi

Salaires annuels net déclarés par les professionnels de crèche

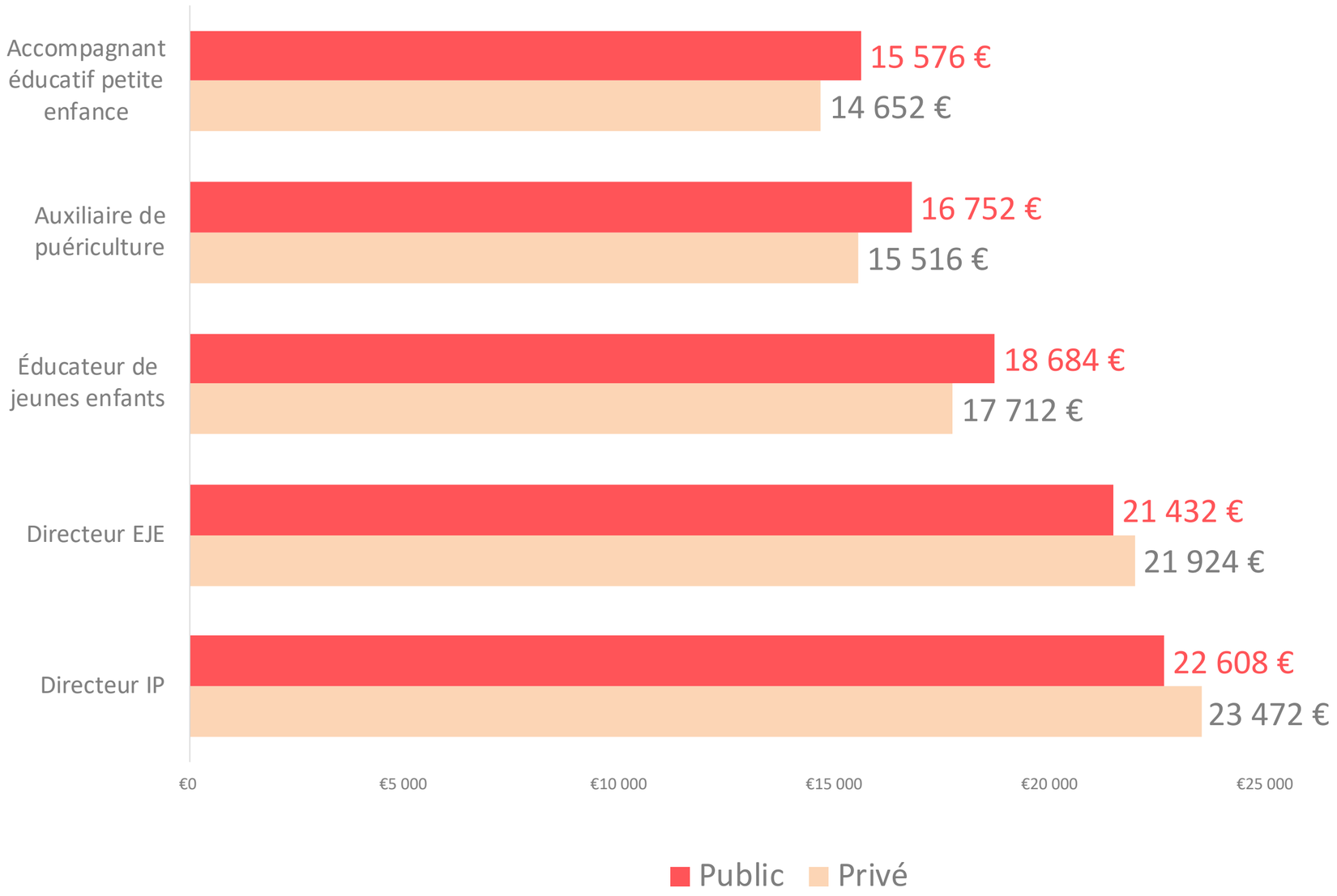

À l'exception des directeurs d'Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), le secteur public assure des niveaux de rémunération supérieurs de 2% à 6% au secteur privé.

crèchemploi

Peu de gestionnaires public ont répondu à notre enquête, ce qui ne nous permet pas d'établir des données chiffrées.

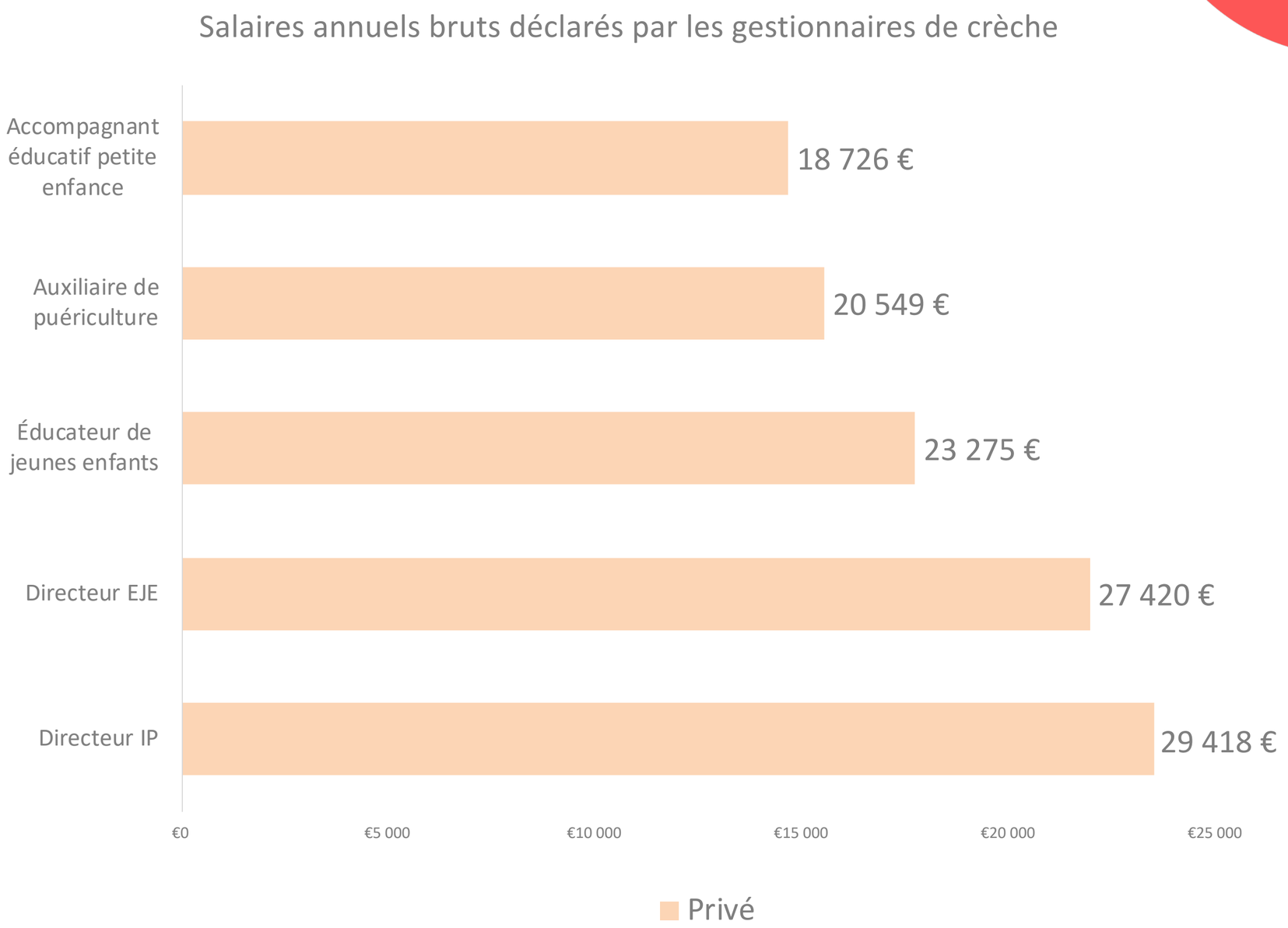

PARTIE 1

ANALYSE PAR METIER

crèchemploi

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

crèchemploi

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

REPARTITION EN FONCTION DU TYPE DE CONTRAT

PRIVÉ

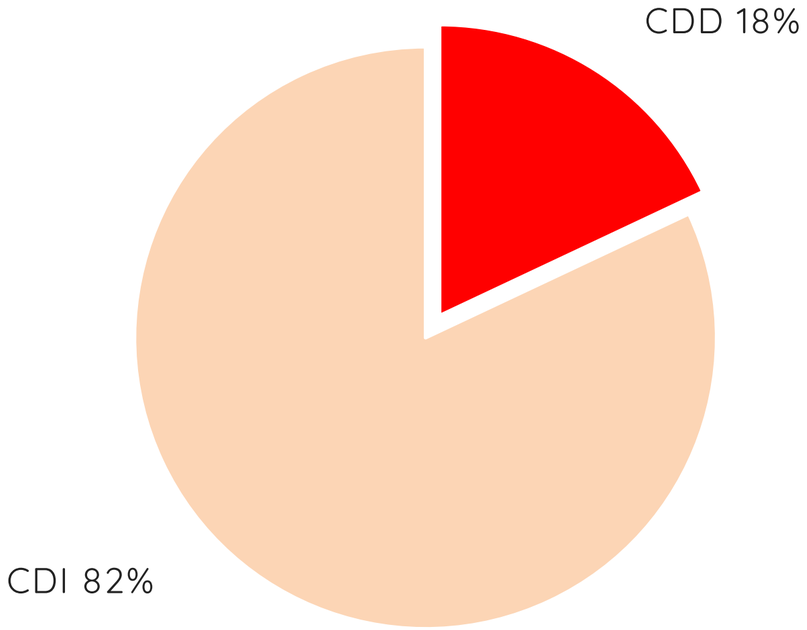

PUBLIC

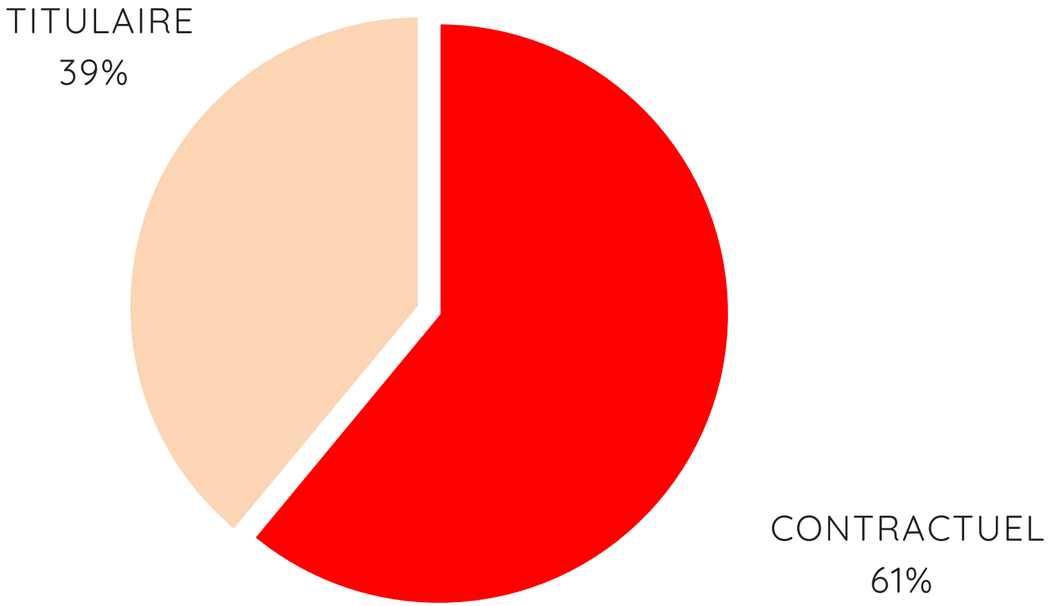

On observe une stabilité des contrats longue durée pour les AEPE dans le secteur privé : 82% bénéficient d'un CDI en 2018 contre 80% en 2017.
On constate une légère montée de la précarisation dans le public : la répartition de contrat à durée définie (contractuel) augmente légèrement par rapport à 2017, passant de 56% à 61%.

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE
ET DE LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

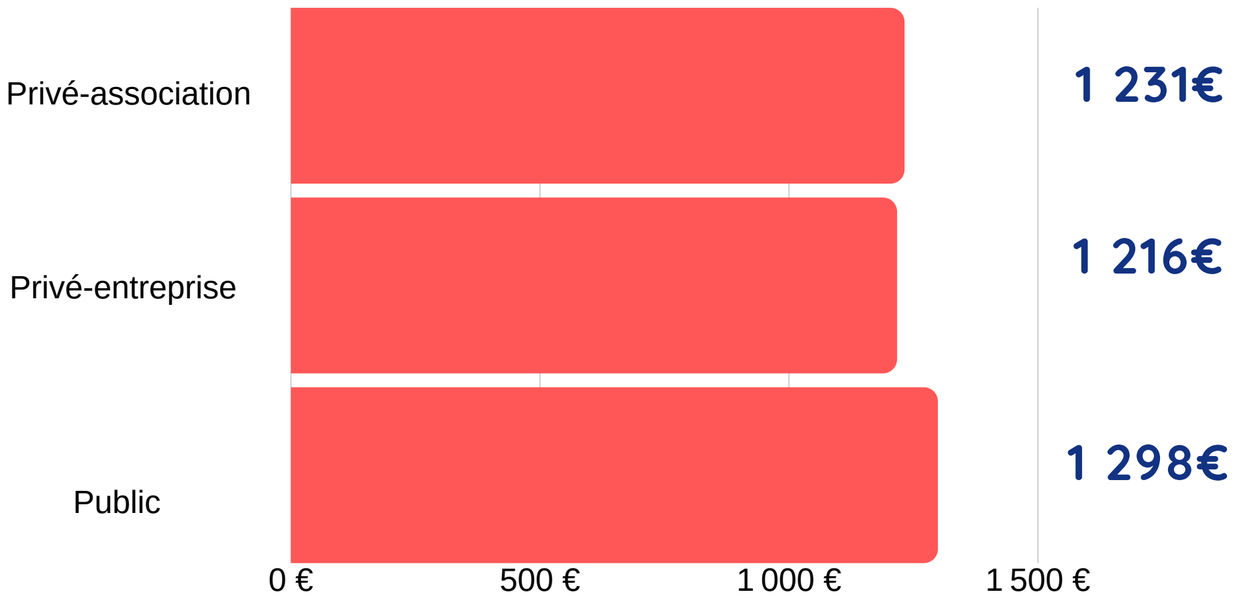

SECTEUR PRIVÉ
1210€

SECTEUR PUBLIC
1252€

PROVINCE

SECTEUR PRIVÉ
1228€

SECTEUR PUBLIC
1307€

Sur l'échantillon, on constate pour les AEPE une légère hausse de salaire de 25 € depuis 2017, passant de 1206€ à 1231€ pour le secteur privé-associatif, et de 1193€ à 1216€ (23 €) pour le privé-entreprise.

Parmi tous les métiers présentés dans cette étude, celui d'AEPE est le seul où l'on constate un salaire plus élevé en province qu'à Paris.

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'EXPÉRIENCE DU SALARIÉ

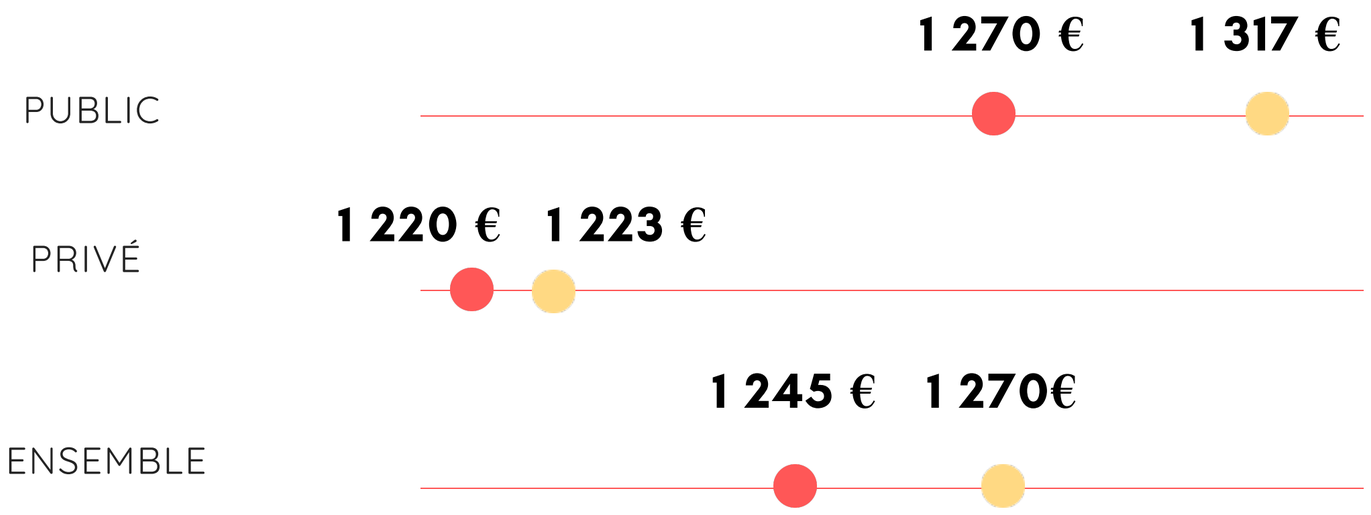

0 à 3 ans

Plus de 3 ans

L'expérience impacte davantage les revenus des AEPE dans le secteur public que dans le privé, avec un écart de 8% entre les personnes ayant plus ou moins de 3 ans d'expérience.

crèchemploi

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS UN EAJE

Nombre de salariés de l'EAJE	PRIVÉ	PUBLIC
1 À 10	1225€	1311€
11 À 20	1221€	1295€
21 ET PLUS	1204€	1286€

Lire : Un AEPE qui travaille dans un EAJE privé de 1 à 10 salariés perçoit en moyenne 1225€ net par mois.

Les salaires varient peu en fonction du nombre de salariés dans un EAJE.
Paradoxalement, les EAJE de petite taille rémunèrent un peu mieux leurs AEPE.

crèchemploi

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'ENVERGURE DU GESTIONNAIRE

Nombre d'EAJE gérés par le gestionnaire	PRIVÉ	PUBLIC
1 À 5	1224€	1293€
6 À 20	1234€	1389€
21 ET PLUS	1205€	1312€

Lire : Un AEPE employé par un gestionnaire privé qui regroupe 1 à 5 établissements perçoit en moyenne 1224€ net par mois.

On ne constate pas de corrélation nette entre l'envergure du gestionnaire et les salaires.

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)

crèchemploi

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)

REPARTITION EN FONCTION DU TYPE DE CONTRAT

PRIVÉ

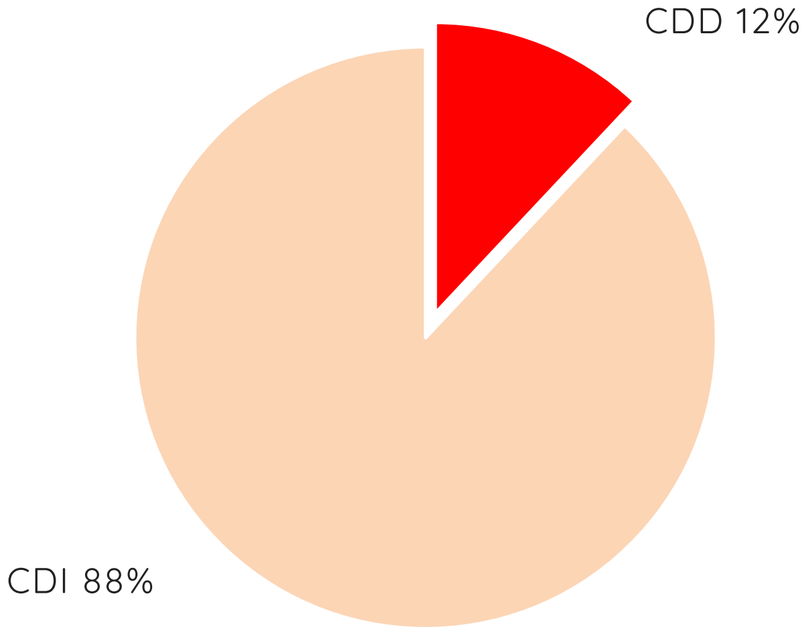

PUBLIC

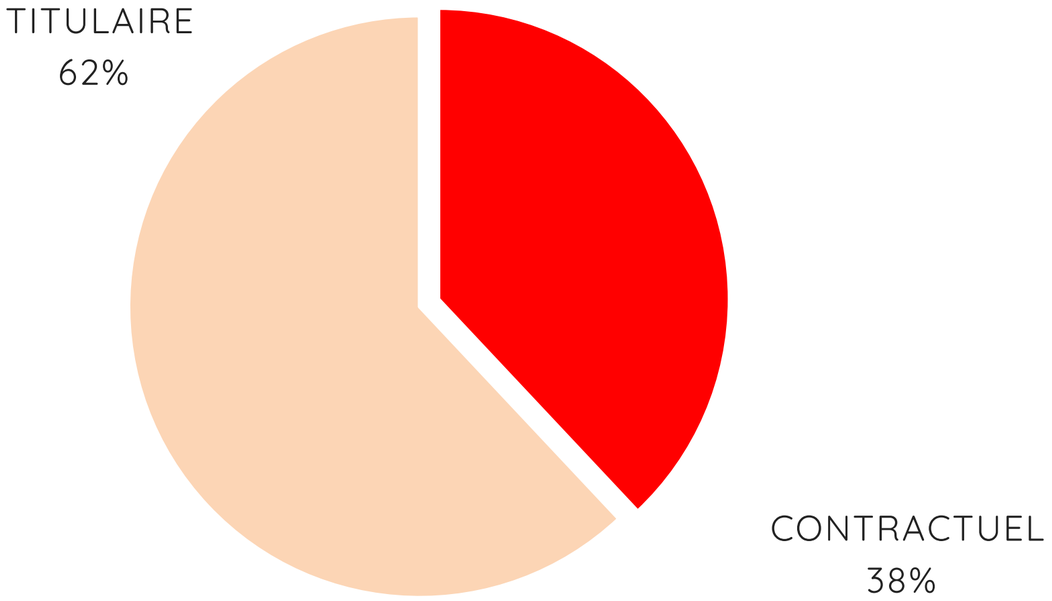

On observe une stabilité des contrats longue durée pour les AP dans le secteur privé : 88% bénéficient d'un CDI en 2018 contre 86% en 2017.
Dans le public, la part des contrats à durée définie (contractuel) a augmentée de 10% par rapport à l'année 2017.

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE
ET DE LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

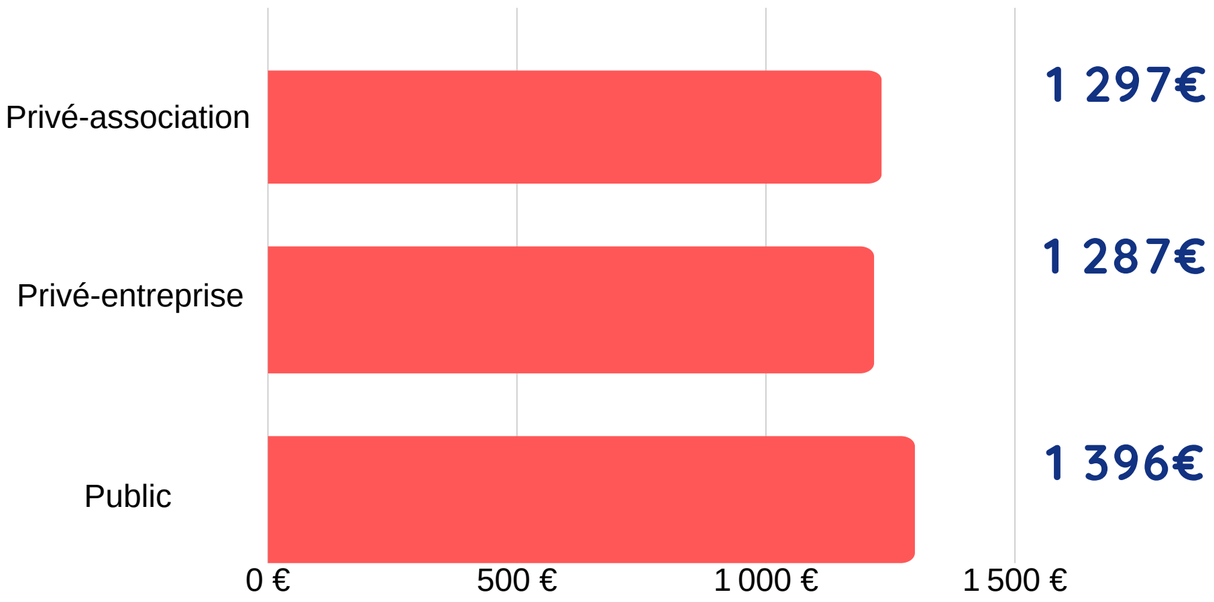

SECTEUR PRIVÉ
1332€

SECTEUR PUBLIC
1466€

SECTEUR PRIVÉ
1284€

SECTEUR PUBLIC
1376€

Par rapport à 2017, on constate une baisse des salaires declarés par les AP : -2% dans le privé entreprise et -7% dans le public. L'associatif est resté stable.

En Ile-de-France le salaire moyen est plus élevé qu'en Province, de 3,7% pour le secteur privé et 6,5% pour le secteur public.

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'EXPÉRIENCE DU SALARIÉ

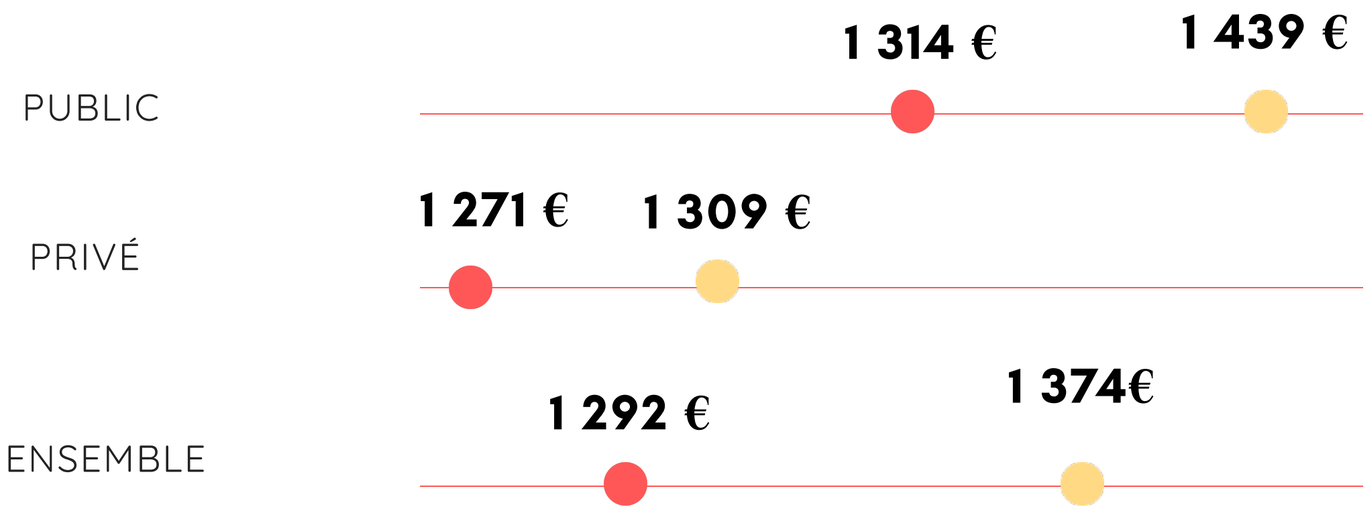

0 à 3 ans

Plus de 3 ans

Comme pour les AEPE, l'expérience influe davantage sur les salaires dans le secteur public (+9,5%) que dans le secteur privé (+3%).

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS UN EAJE

Nombre de salariés de l'EAJE	PRIVÉ	PUBLIC
1 À 10	1301€	1367€
11 À 20	1286€	1378€
21 ET PLUS	1280€	1498€

Lire : Une AP qui travaille dans un EAJE privé de 1 à 10 salariés perçoit en moyenne 1301€ net par mois

Dans le secteur privé, la taille de la structure impacte peu le salaire avec un différentiel moyen de 1,6% entre une structure de 1 à 10 salariés et plus de 21.

En revanche, le secteur public semble offrir des salaires plus élevés aux AP dans les établissements les plus importants.

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'ENVERGURE DU GESTIONNAIRE

Nombre d'EAJE gérés par le gestionnaire	PRIVÉ	PUBLIC
1 À 5	1293€	1395€
6 À 20	1307€	1392€
21 ET PLUS	1289€	1421€

Lire : Une AP employée par un gestionnaire privé qui regroupe 1 à 5 établissements perçoit en moyenne 1293€ net par mois.

Globalement, l'envergure du gestionnaire a peu d'impact sur les salaires (1,4% dans le privé et 2% dans le public).

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE)

crèchemploi

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE)

REPARTITION EN FONCTION DU TYPE DE CONTRAT

PRIVÉ

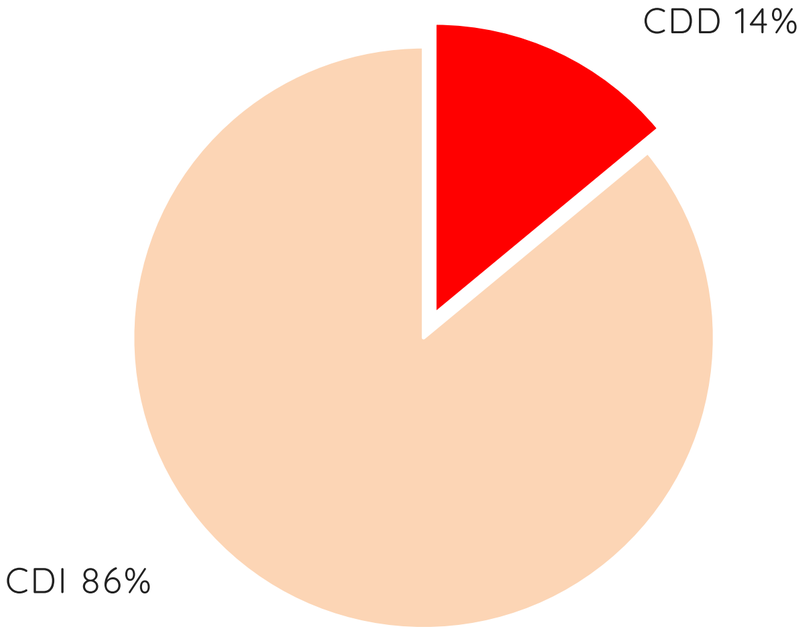

PUBLIC

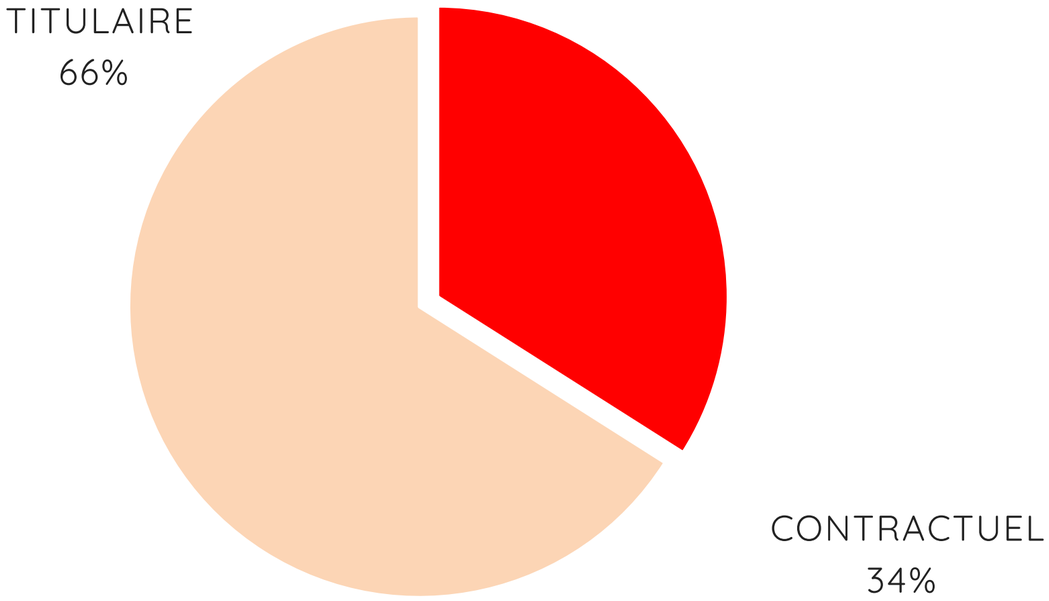

Depuis 2017, la proportion de contrats longue durée est stable dans le privé (86%) et s’accroît dans le public (+11%).
La difficulté de recrutement de ce métier implique en effet de les ”séduire” par des contrats sécurisants.

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE
ET DE LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

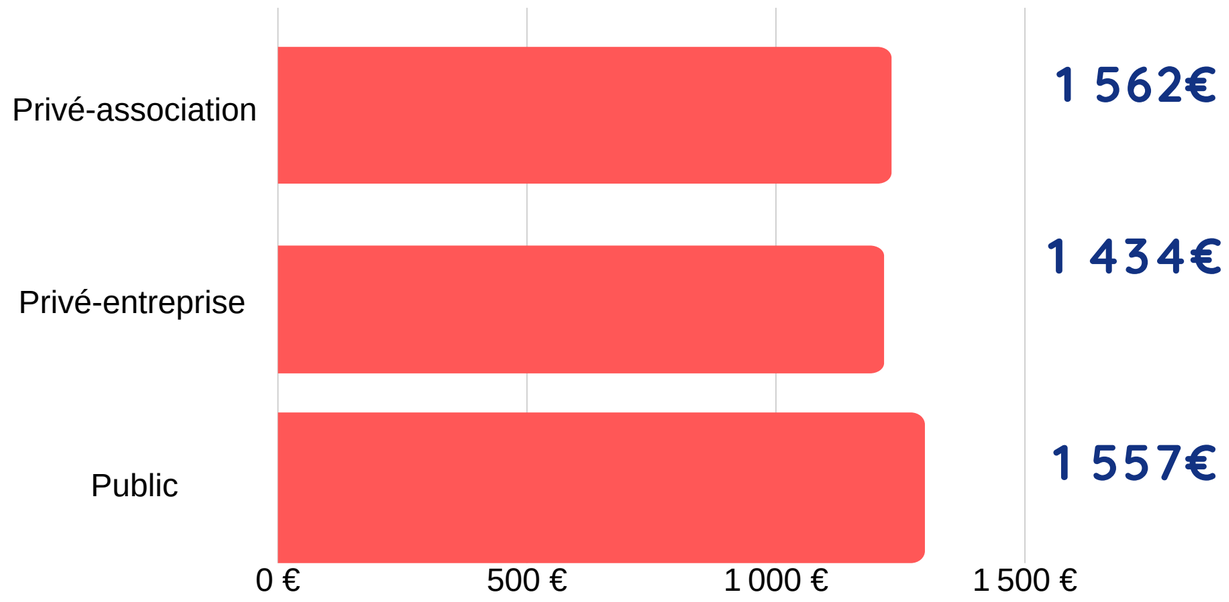

SECTEUR PRIVÉ
1573€

SECTEUR PUBLIC
1785€

PROVINCE

SECTEUR PRIVÉ
1481€

SECTEUR PUBLIC
1497€

Le secteur privé-entreprise est à la traine sur le secteur associatif et le secteur public, avec près de 10% d'écart.
En Ile-de-France, le salaire moyen reste plus élevé qu'en Province, de 6% pour le secteur privé et de 19% dans le secteur public.

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'EXPÉRIENCE DU SALARIÉ

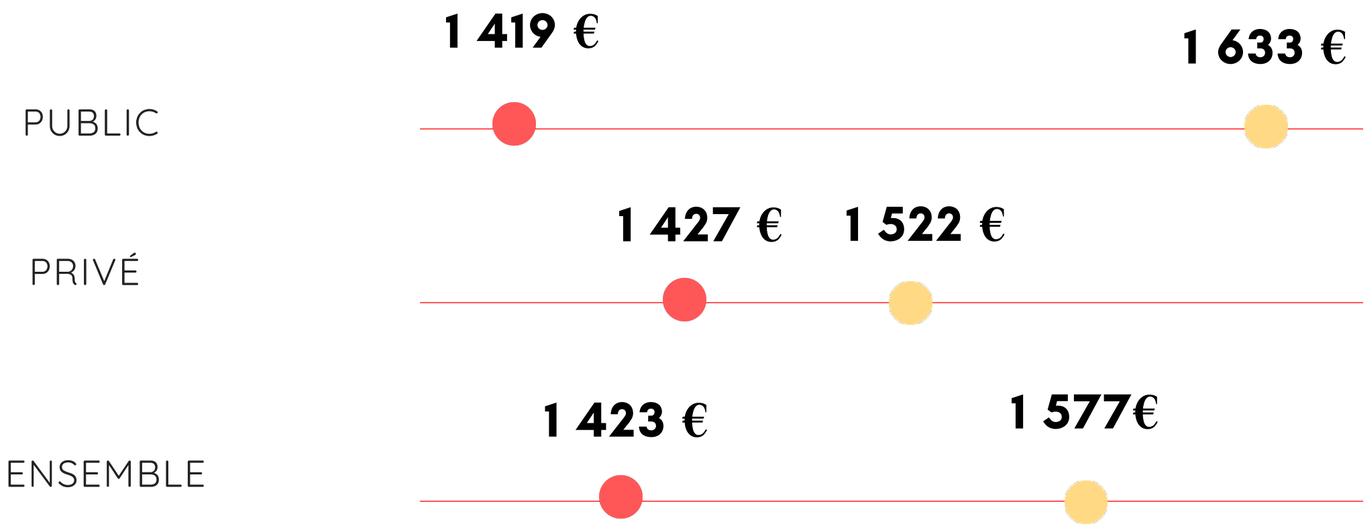

0 à 3 ans

Plus de 3 ans

Dans le secteur public, l'expérience joue sur les salaires des EJE avec un différentiel moyen de 15% entre les personnes ayant moins de 3 ans d'expérience et celles ayant plus de 3 ans.

Dans le secteur privé avec un différentiel moyen de 7%, le nombre d'années d'expérience a moins d'incidence sur le salaire.

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS UN EAJE

Nombre de salariés de l'EAJE	PRIVÉ	PUBLIC
1 À 10	1451€	1505€
11 À 20	1509€	1540€
21 ET PLUS	1777€	1641€

Lire : Un EJE qui travaille dans un EAJE privé de 1 à 10 salariés perçoit en moyenne 1451€ net par mois

Dans le secteur privé, la taille d'un établissement semble impacter significativement le salaire d'un éducateur de jeunes enfants : on note un écart de 22% entre une structure de 1 à 10 salariés et une structure de plus de 21 salariés.
C'est également le cas pour le secteur public, avec un écart de 9%.

Par rapport à 2017, on note une augmentation de salaire de 19% pour les structures privées de plus de 21 salariés, passant de 1489€ à 1777€.

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE)

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'ENVERGURE DU GESTIONNAIRE

Nombre d'EAJE gérés par le gestionnaire	PRIVÉ	PUBLIC
1 À 5	1545€	1547€
6 À 20	1443€	1524€
21 ET PLUS	1463€	1727€

Lire : Un EJE employé par un gestionnaire privé qui regroupe entre 1 à 5 établissements perçoit en moyenne 1545€ net par mois.

Dans le secteur public, les gestionnaires de grande envergure offrent un salaire plus élevé aux EJE avec une différence de 12%.

A l'inverse dans le secteur privé, les petits groupes d'EAJE offrent un salaire plus élevé que les groupes de plus grande taille (de 6%).

DIRECTEUR EJE

crèchemploi

DIRECTEUR - EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

REPARTITION EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE

PRIVÉ

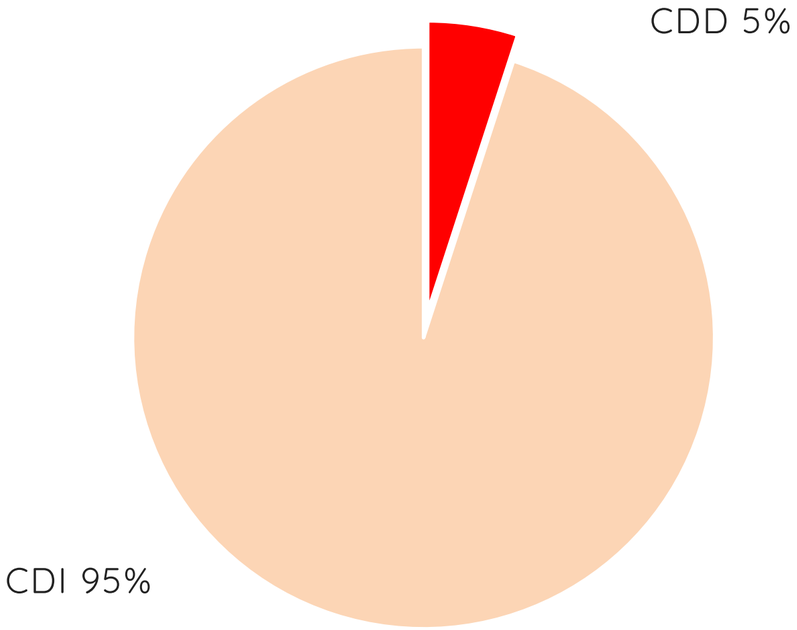

PUBLIC

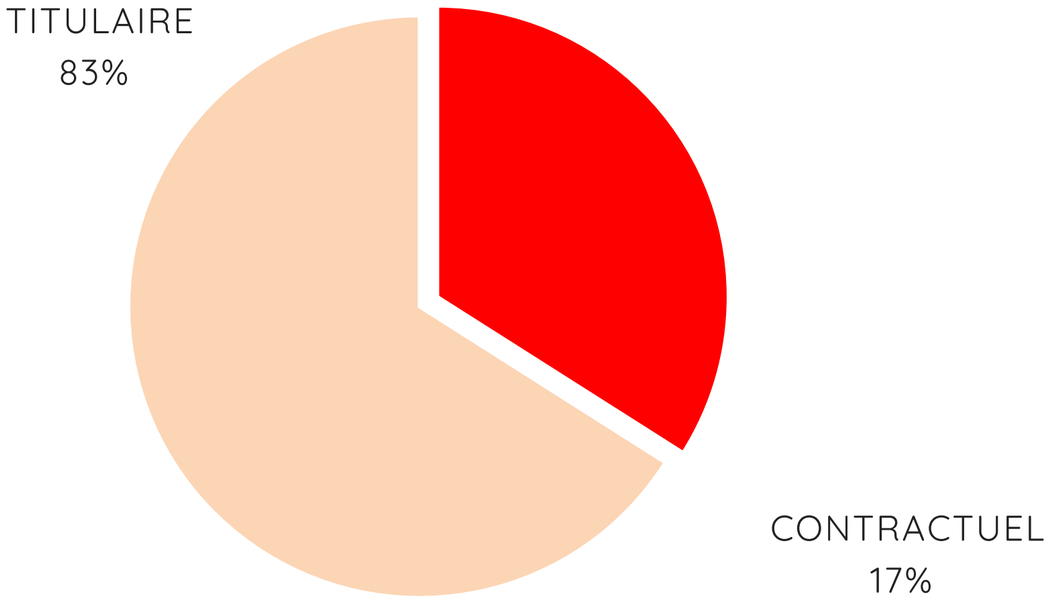

Les postes de directeurs EJE restent majoritairement basés sur des contrats longue durée. Ceci est encore plus marqué dans le secteur privé.

DIRECTEUR - EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE

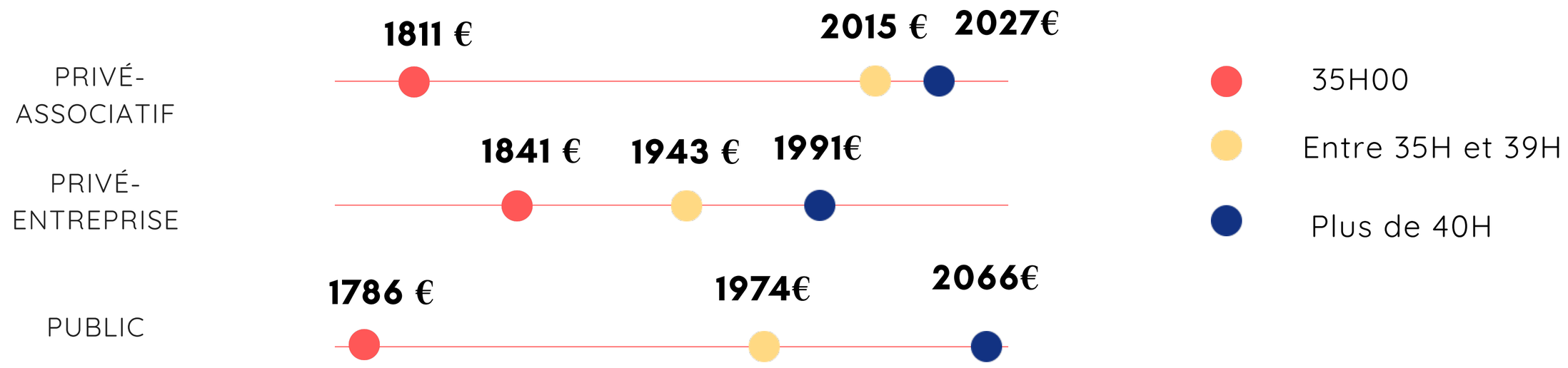

Lire : Un directeur EJE qui travaille 35H par semaine dans le secteur privé-associatif gagne en moyenne 1811€ net par mois

Dans notre échantillon de directeurs EJE :

50,5% déclarent travailler 35H
22,6% déclarent travailler entre 35 et 39H00
26,8% déclarent travailler 40H00 et plus

DIRECTEUR - EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

SECTEUR PRIVÉ

2017€

SECTEUR PUBLIC

2078€

SECTEUR PRIVÉ

1864€

SECTEUR PUBLIC

1838€

Ces données se basent sur des temps de travail de 35H et plus (incluant donc les heures supplémentaires).
En effet, une proportion importante de l'échantillon travaille plus de 35H.

En Ile-de-France, le salaire moyen est plus élevé qu'en Province, de 8% pour le secteur privé et de 13% dans le secteur public.

Tout secteur confondu, nous constatons par rapport à 2017 une légère hausse des salaires en province, passant de 1839€ à 1851€.
En Ile-de-France en revanche, le salaire moyen déclaré est passé de 2108€ à 2047€.

DIRECTEUR - EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'EXPÉRIENCE DU SALARIÉ

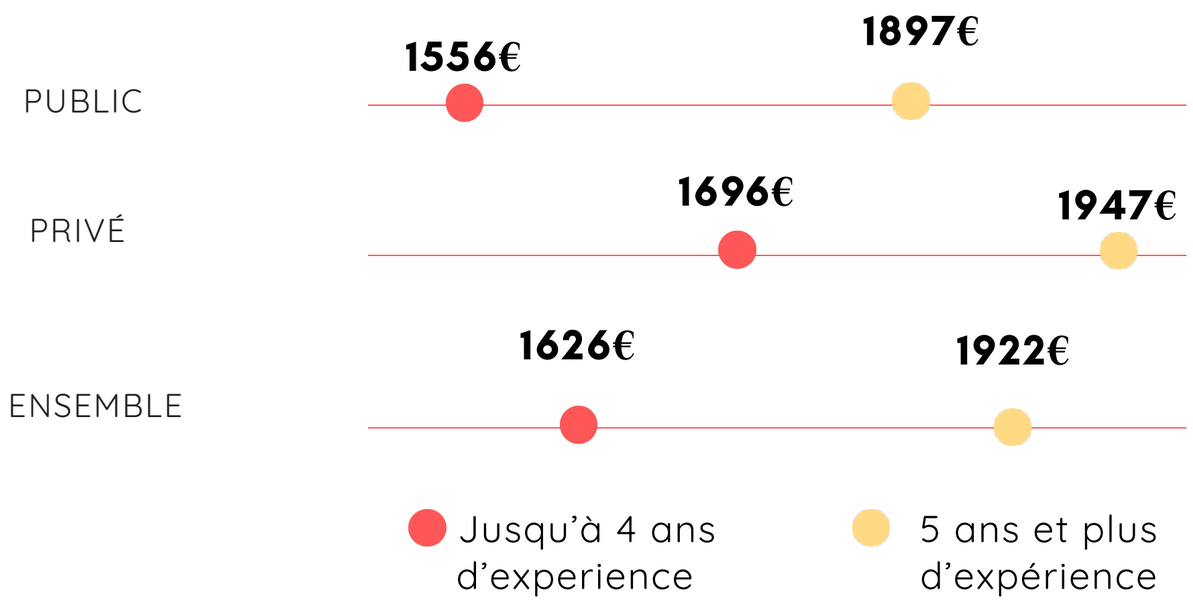

Sur l'ensemble des secteurs, le nombre d'années d'expérience a une influence certaine sur le salaire avec un différentiel moyen de 18% entre les directeurs "débutants" ou expérimentés.

DIRECTEUR - EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS UN EAJE

Nombre de salariés de l'EAJE	PRIVÉ	PUBLIC
1 À 10	1865€	1834€
11 À 20	2011€	1842€
21 ET PLUS	1865€	2112€

Lire : Un directeur EJE qui travaille dans un EAJE privé entre 1 à 10 salariés perçoit en moyenne 1865€ net par mois

La taille de la structure a plus d'incidence sur le salaire dans le privé que dans le public.
Le différentiel moyen dans le privé est de 15% entre une structure de moins de 11 salariés et plus de 21 salariés.

DIRECTEUR - EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'ENVERGURE DU GESTIONNAIRE

Nombre de salariés de l'EAJE	PRIVÉ	PUBLIC
1 À 5	1845€	1832€
6 À 20	1923€	1968€
21 ET PLUS	2009€	1934€

Lire : Un directeur EJE employé par un gestionnaire privé qui regroupe moins entre 1 à 5 établissements perçoit en moyenne 1845€ net par mois.

Dans le secteur privé, l'envergure du gestionnaire a une incidence sur le salaire avec un différentiel moyen de 9% entre 1 à 5 crèches et 21 plus.

DIRECTEUR INFIRMIER PUERICULTEUR (IP)

crèchemploi

DIRECTEUR - INFIRMIER PUERICULTEUR

REPARTITION EN FONCTION DU TYPE DE CONTRAT

PRIVÉ

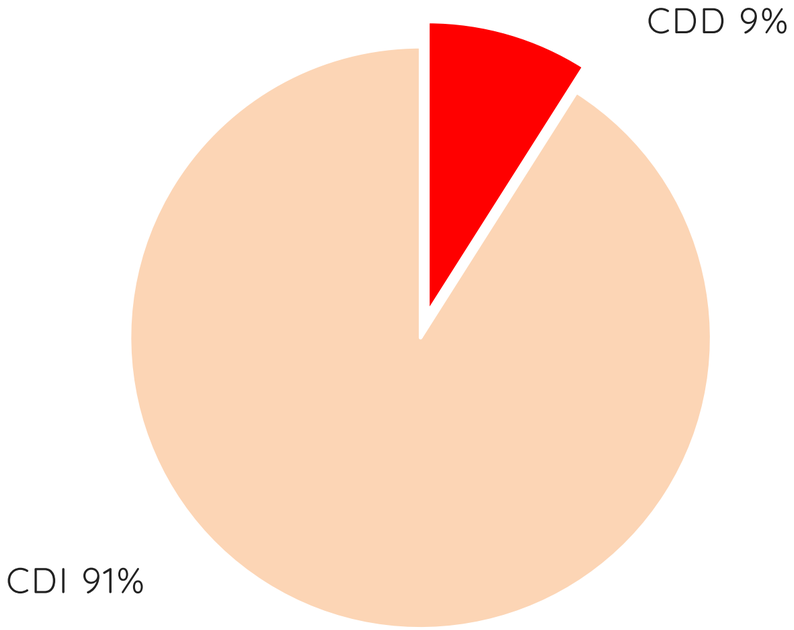

PUBLIC

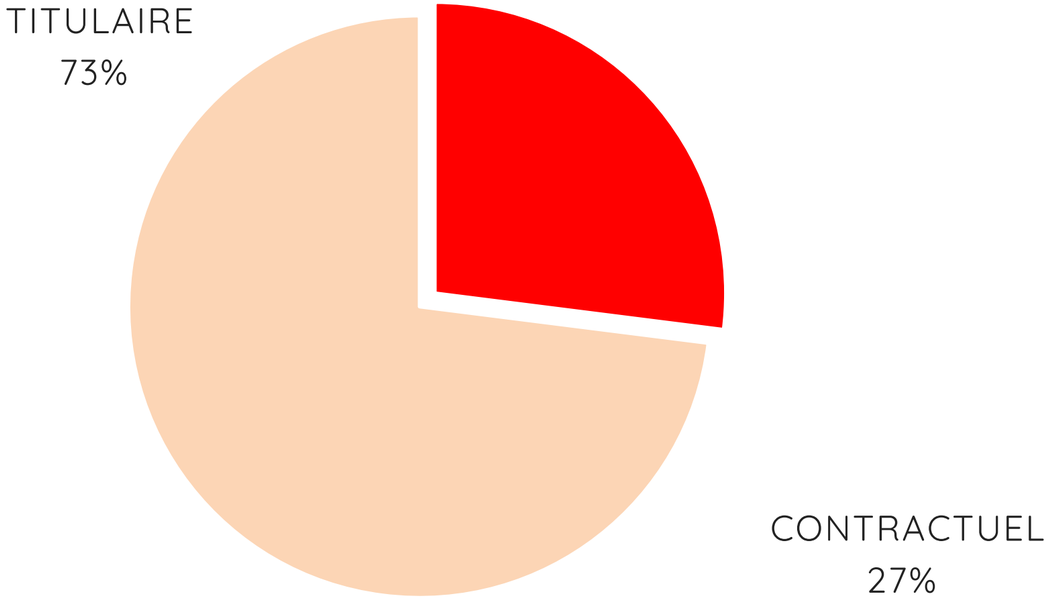

Les postes de directeurs IP restent majoritairement basés sur des contrats longue durée dans le secteur privé.

DIRECTEUR - INFIRMIER PUERICULTEUR

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE

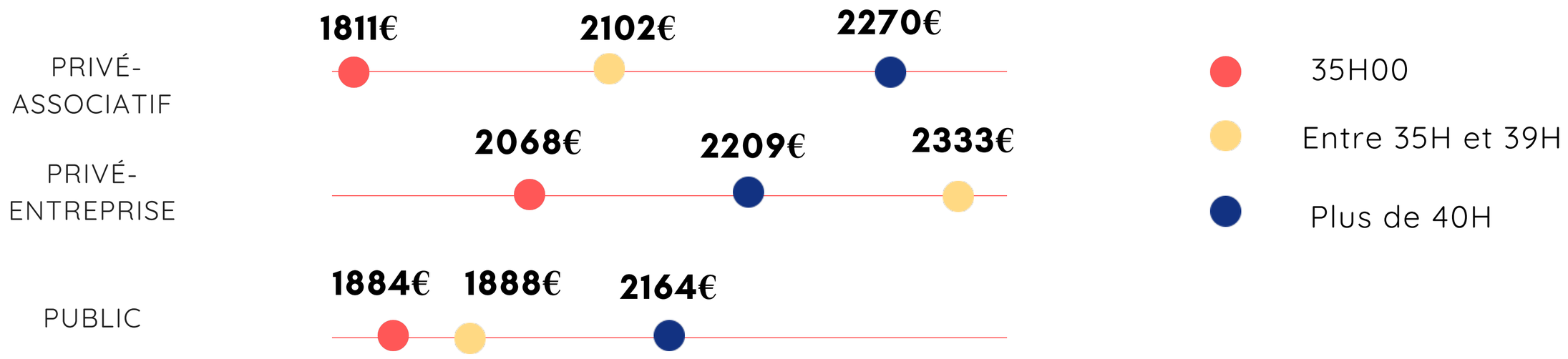

Lire : Un directeur IP qui travaille 35H par semaine dans le secteur privé-associatif gagne en moyenne 1811€ net par mois

Dans notre échantillon de directeurs IP :

39,7% déclarent travailler 35H
19,2% déclarent travailler entre 35 et 39H00
41% déclarent travailler 40H00 et plus

DIRECTEUR - INFIRMIER PUERICULTEUR

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

SECTEUR PRIVÉ

2296€

SECTEUR PUBLIC

2129€

SECTEUR PRIVÉ

2023€

SECTEUR PUBLIC

1946€

Ces données se basent sur des temps de travail de 35H et plus (incluant donc les heures supplémentaires).
En effet, une proportion importante de l'échantillon travaille plus de 35H.

En Ile-de-France, le salaire moyen est plus élevé qu'en province, de 13% pour le secteur privé et de 9% pour le secteur public.

Tout secteur confondu, nous constatons par rapport à 2017 une baisse des salaires en province, passant de 2035€ à 1984€ (-51€)
C'est également le cas pour l'Ile-de-France, où le salaire moyen est passé de 2357€ à 2212€ (-145€)

DIRECTEUR - INFIRMIER PUERICULTEUR

SALAIRE MOYEN DÉCLARÉ EN FONCTION DE L'EXPÉRIENCE DU SALARIÉ

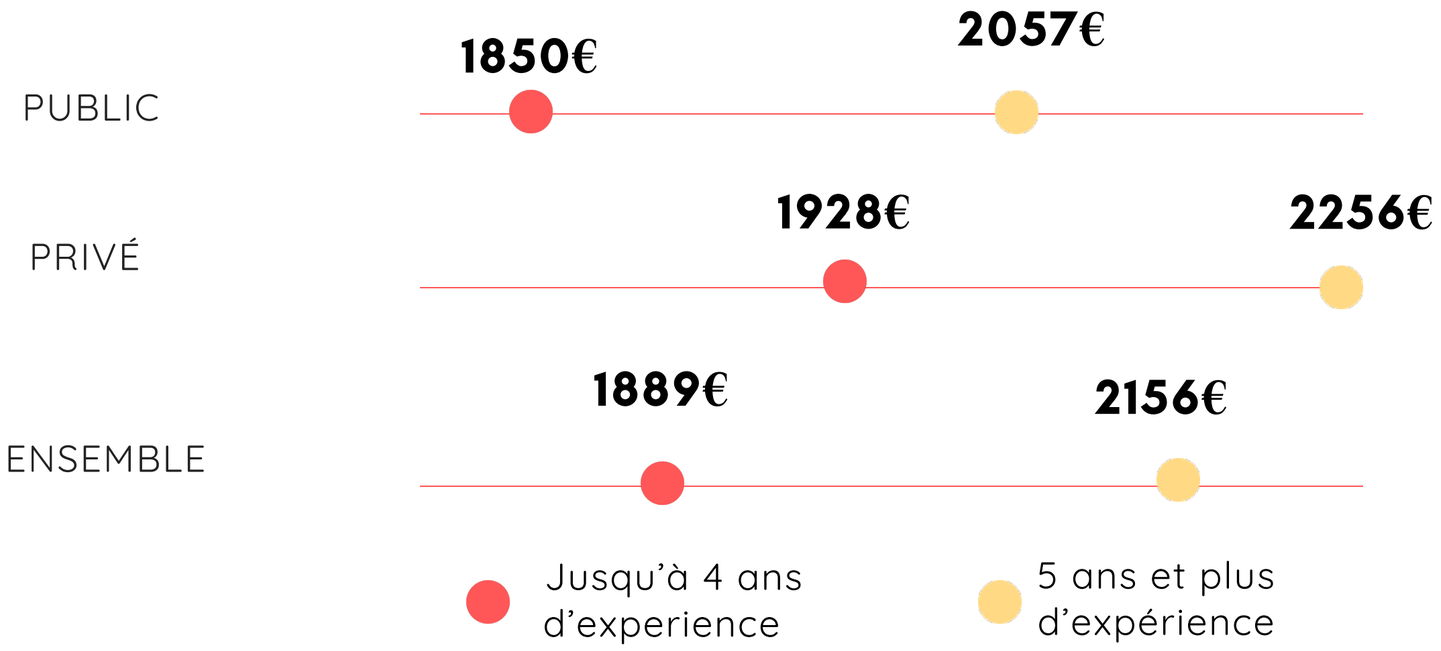

Sur l'ensemble des secteurs, le nombre d'années d'expérience a une influence sur le salaire avec un différentiel moyen de 14% entre les directeurs "débutants" ou expérimentés.

PARTIE 2

ANALYSE DES PRIMES ET AVANTAGES

ATTRIBUTION DES PRIMES INDIVIDUELLES

36 %

des professionnels de crèche
répondants touchent une prime individuelle

50 %

des gestionnaires répondants
attribuent une prime individuelle à certains de leurs salariés

MONTANT ANNUEL MOYEN DES PRIMES ATTRIBUÉES

AEPE	AP	EJE	DIR EJE	DIR IP
369€	707€	747€	1043€	1374€

Le montant des primes augmente avec le niveau de qualification et de responsabilité. Ainsi, un EJE touche en moyenne une prime 2 fois plus élevée qu'un AEPE.
Cependant le montant des primes déclarées a diminué de plus de 200€ pour les AEPE, AP et EJE entre 2017 et 2018.

Les primes peuvent atteindre 5000€ pour un poste de direction (plus haute valeur relevée parmi les répondants).

ATTRIBUTION DES PRIMES INDIVIDUELLES

PAR TYPE DE STRUCTURE

PRIVÉ-ASSOCIATIF	PRIVÉ-ENTREPRISE	PUBLIC
516€	**639€**	**979€**

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

ILE-DE-FRANCE	PROVINCE
768€	**709€**

On constate entre le secteur privé et le secteur public un important écart dans l'attribution des primes.

En effet, le secteur public se doit de respecter une grille indiciaire lors de l'attribution des salaires fixes.
Les primes sont donc un levier majeur pour valoriser le montant global des rémunérations.

ATTRIBUTION DES PRIMES INDIVIDUELLES

Lire : Parmi l'ensemble des répondants travaillant dans le secteur privé-associatif, 29% déclarent bénéficier de primes individuelles.

PAR TYPE DE STRUCTURE

PRIVÉ-ASSOCIATIF

29%

PRIVÉ-ENTREPRISE

38%

PUBLIC

40%

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

ILE-DE-FRANCE

45 %

PROVINCE

32 %

L'attribution des primes individuelles depuis 2017 est restée stable pour le secteur privé-associatif et le public.
Le secteur privé-entreprise lui connait une hausse de 4%.

En ce qui concerne la zone géographique, l'Ile-de-France et la Province connaissent tous les deux une augmentation de la proportion bénéficiaire de primes (de 3 et 7%)

PRIME DE PARTICIPATION ET D'INTÉRESSEMENT

	PARTICIPATION	INTERESSEMENT
IDF	9%	7%
PROVINCE	6%	5%

En Ile de France, 9% des répondants déclarent bénéficier de primes de participation, contre 6% en province.

Les primes d’intéressement peuvent être versées en entreprise et en association.
La participation ne concerne que les entreprises.
Le secteur public n’est pas concerné.

POUR LES PRIMES, LA TAILLE COMPTE !

Lire : 31% des répondants qui travaillent dans un structure dont le gestionnaire gère entre 1 à 5 établissements touchent une prime individuelle.

Proportion de salariés qui déclarent toucher une prime

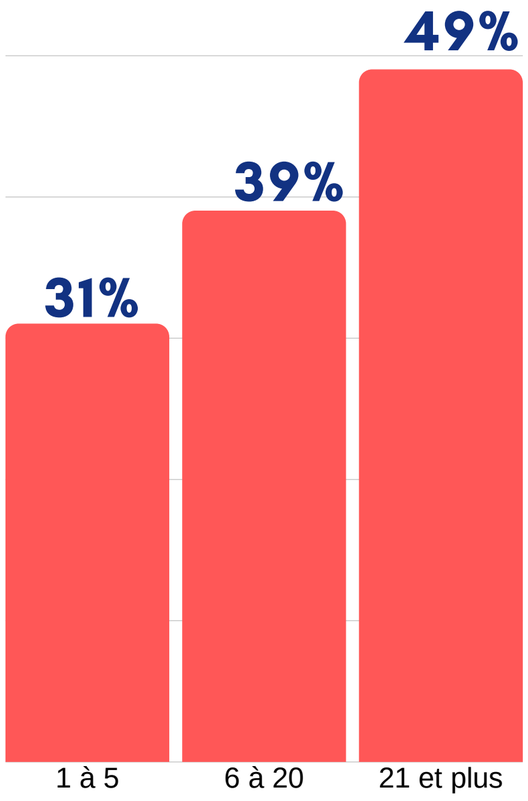

Nombre d'établissements géré par le gestionnaire

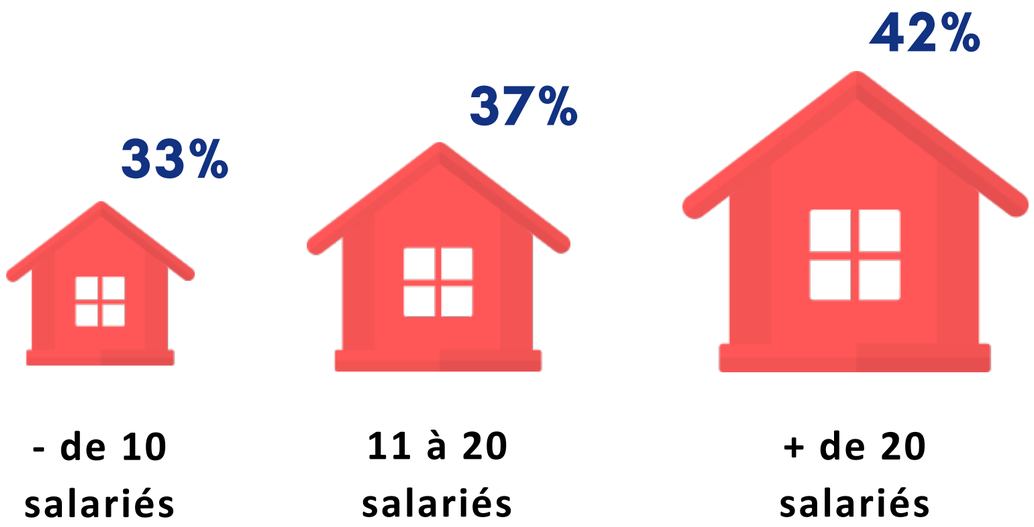

Nombre de salariés de l'EAJE.

Plus la structure et le gestionnaire sont importants, plus la probabilité de bénéficier d'une prime est forte.

LES AVANTAGES EN NATURE

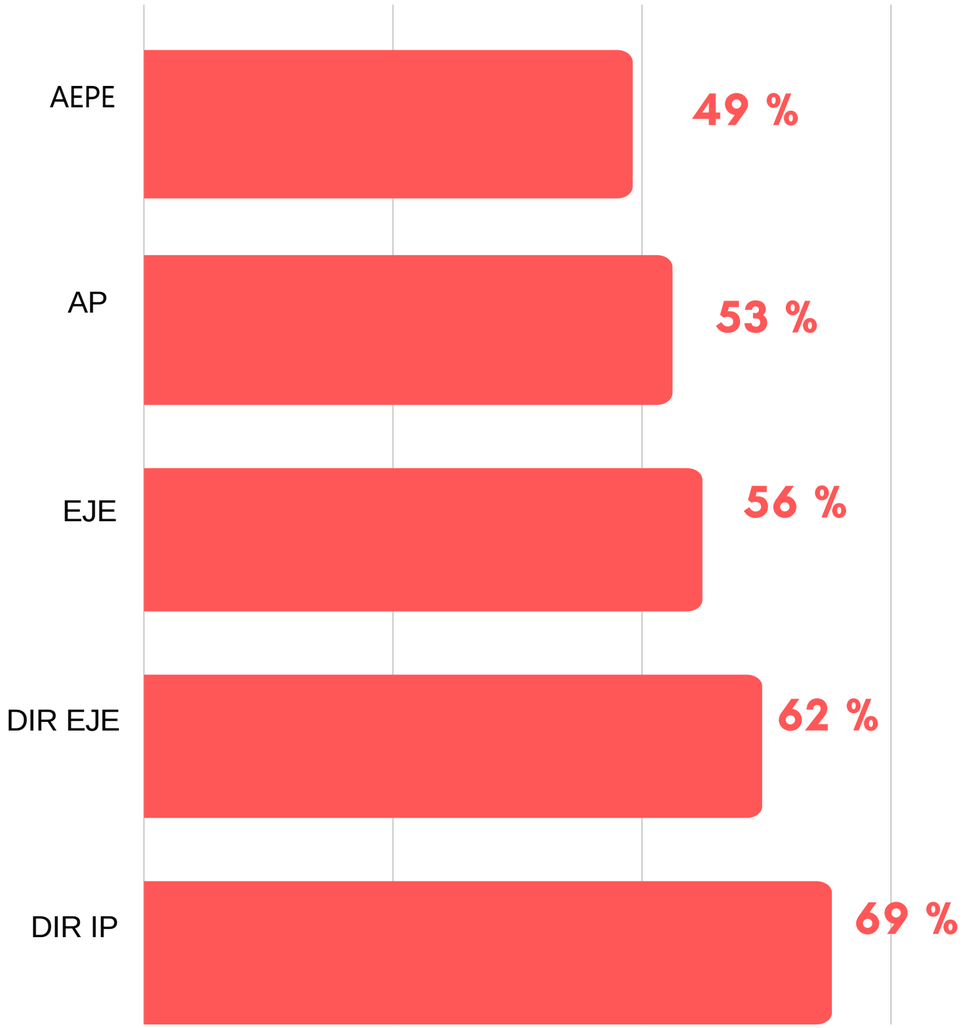

40 %

des salariés bénéficient d'avantages en nature

14 %

des gestionnaires déclarent en accorder

Lire : 49% des AEPE bénéficient d'avantages en nature.

TOP 3 DES AVANTAGES LES PLUS FRÉQUENTS

Lire : Parmi les salariés ayant répondu à notre enquête, 46% déclarent bénéficier de tickets restaurants.

1

TICKETS RESTAURANTS

46 %

2

TICKETS CADEAUX

22 %

3

PRISE EN CHARGE DES REPAS

10 %

La complémentaire santé étant obligatoire depuis 2016, elle n’est plus considérée comme un avantage en nature.

ATTRIBUTION DES PRIMES INDIVIDUELLES

Lire : Parmi les salariés ayant répondu à notre enquête et qui travaillent dans le secteur privé-associatif, 66% ont déclaré bénéficier d'avantages en nature.

PAR TYPE DE STRUCTURE

PRIVÉ-ASSOCIATIF

66%

PRIVÉ-ENTREPRISE

56%

PUBLIC

71%

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

ILE-DE-FRANCE

58 %

PROVINCE

53 %

On constate par rapport à 2017 une baisse de la proportion des salariés bénéficiant d'avantages en nature, de 11% dans le secteur privé-associatif et de 14% dans le « privé-entreprise ».

Le secteur public lui reste stable.

LES JOURS ENFANTS MALADE

ATTRIBUÉS PAR TYPE DE STRUCTURE

PRIVÉ-ENTREPRISE	PRIVÉ-ASSOCIATIF	PUBLIC
4,5 JEM	**7 JEM**	**7,5 JEM**

28 %

des professionnels déclarent bénéficier de JEM

En moyenne, les professionnels bénéficient de 7 jours enfant malade.
Les AEPE de l'échantillon disposent toutefois en moyenne de seulement 4,5 jours.

TOP 3 DES CONVENTIONS COLLECTIVES

17 % AUTRES: Convention « Famille rurales », l'ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) et la Croix-Rouge Française.

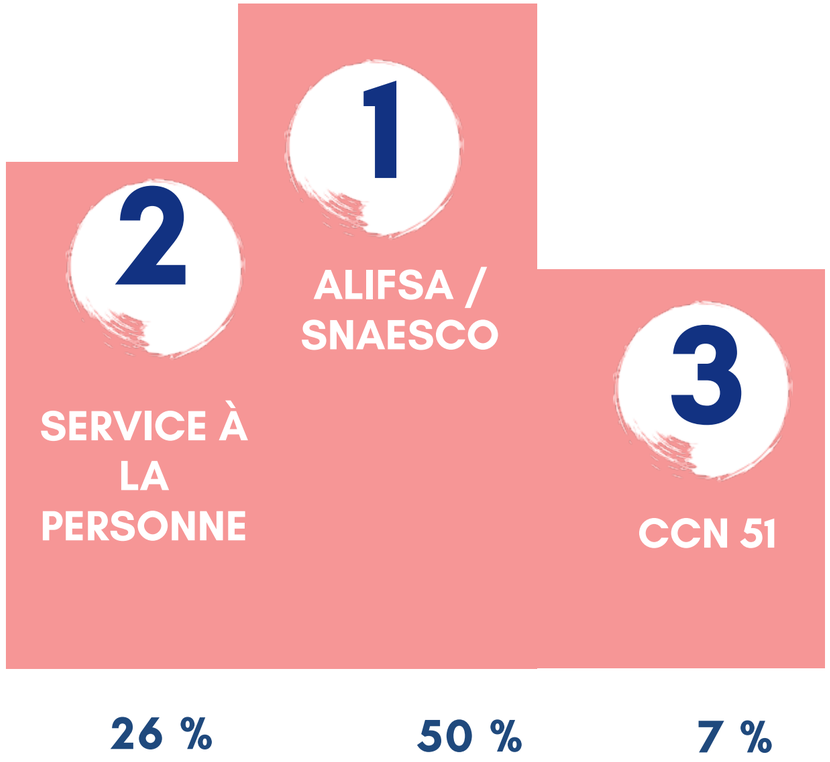

La convention collective est un ensemble de textes qui traitent des droits du travail applicables dans un secteur d'activité ou au sein d'une entreprise.

Elle fait l'objet d'un accord entre les gestionnaires et les syndicats.

La convention définit par exemple les conditions d'application des contrats de travail, la durée des congés, le montant des rémunérations…

Parmi les gestionnaires de notre échantillon rattachés à une convention collective, la majorité est affiliée au régime des Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA, ex SNAECSO).

CONTACTEZ NOUS

crèchemploi

CRECHEMPLOI

4 rue de la République 69001 Lyon

Téléphone

04 72 13 44 62

Adresse mail

developpement@crechemploi.fr